

VILLE  
DE  
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS MUNICIPALES**

**N° : 23-022- MM/SL**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

**FONDS VERT**

**POLE  
ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE**

**REPLACEMENT DE  
LA PRODUCTION DE  
CHALEUR**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Vu le dispositif « Fonds vert » qui va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie,

Vu l'aide liée au programme Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics - AXE 1 »,

Vu que les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...),

Vu le projet de remplacement de la production de chaleur au Pôle d'Enseignement Artistique,

La ville de Pamiers sollicite l'Etat dans le cadre de ce dispositif pour aider au financement du projet sur la base du plan suivant :

| Dépenses €HT  |             |                   | Recettes €HT      |                   |             |
|---|-------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Objet   | Prestataire | Montant           | Partenaire        | Montant           | Taux        |
| AMO   | BETCE       | 9 000,00          | Etat - Fonds Vert | 155 440,00        | 80%         |
| Pôle d'Enseignement Artistique<br>remplacement de la<br>production de chaleur | Externe     | 185 300,00        | Commune           | 38 860,00         | 20%         |
| <b>Total</b>  |             | <b>194 300,00</b> | <b>Total</b>      | <b>194 300,00</b> | <b>100%</b> |

**DECIDE :**

**Article 1** : de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

**Article 2** : de solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert « rénovation énergétique des bâtiments publics – axe 1 » pour un montant de 155 440,00 €.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à intervenir dans la signature de tous documents nécessaires à la présente.

Pour extrait conforme.

Fait en l'Hôtel de Ville, le vingt-trois février deux mille vingt-trois.

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 27/02/2023  
ou après notification le